



**Commune de  
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22  
Fax 032/955.12.19

E-Mail : [info@montfaucon.ch](mailto:info@montfaucon.ch)  
[www.montfaucon.ch](http://www.montfaucon.ch)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE  
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON  
LE 13 FEVRIER 2019 A 20.00 H.  
AU COMPLEXE SCOLAIRE**

Le Président ouvre l'assemblée et signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 05 du 06 février 2019 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018.
2. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 125'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule de voirie et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.
3. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Giovanni Todeschini  
Secrétaire : M. Eric Schaffner  
Scrutateurs : MM. Didier Aubry et Eugène Bourquard

Le Président constate la présence de VC. Il indique que cette personne est de nationalité française et qu'elle ne possède pas encore le droit de vote en matière communale. Elle ne pourra donc pas prendre part aux discussions et décisions de cette assemblée. Le Président demande aux scrutateurs de ne pas la compter comme ayant droit.

Nombre d'ayants droit présents : 22 sur 454 électeurs inscrits (4.85 %)

## **1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018**

Le P.V. de l'assemblée du 10 décembre 2018 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 22 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

## **2. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 125'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule de voirie et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires**

Rapporteur : M. Loïc Sprunger, Conseiller communal

M. Sprunger signale que le véhicule actuel, qui date de 2001, connaît des détériorations dues à l'usure et que le châssis s'est cassé dans le courant janvier. Il ne sert à rien de le réparer car les coûts seraient trop conséquents. Actuellement, la commune peut profiter d'un véhicule en prêt pour assurer les travaux de déneigement nécessaires.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Sprunger indique que le Conseil communal a dû agir dans l'urgence et a décidé de soumettre le vote d'un emprunt ferme pour l'achat d'un nouveau véhicule du type Holder à la présente assemblée. M. Sprunger donne le détail du mode de financement prévu, à savoir que des prélèvements sur des comptes épargne seront effectués pour Fr. 95'000.00 environ et que le solde sera financé par les liquidités courantes.

JMM demande si ce véhicule pourra être utilisé l'été.

M. Sprunger répond que oui puisqu'il sera possible d'effectuer des balayages et le fauchage des bords de routes.

JCG désire savoir si une 2<sup>ème</sup> offre a été demandée.

M. Sprunger répond par l'affirmative et il précise que le véhicule proposé n'offrirait pas la même maniabilité et que les équipements n'étaient pas compris dans le prix.

CAJ demande si une offre pour l'achat d'un véhicule d'occasion a été faite et si une telle dépense a été prévue au budget.

Il est répondu qu'un véhicule d'occasion est, en général, âgé de plus de 10 ans et en plus, il coûte très cher. De plus, les frais d'entretien sont très conséquents, raison pour laquelle le Conseil communal n'a pas retenue cette idée. Rien n'a été prévu au budget.

JR demande s'il est possible de tondre les gazons avec ce genre de véhicule.

Il est répondu par la négative car la configuration des terrains à faucher ne s'y prête pas.

JMM demande s'il y a une autre option si l'assemblée communale refuse cet objet.

Il est répondu que si l'assemblée refuse cet emprunt, il ne sera plus possible d'entretenir correctement les routes, chemins, trottoirs et places de la commune.

JR prend note que la commune doit payer une location pour le véhicule actuellement en prêt. Est-ce que ce montant sera déduit en cas d'achat ?

M. Sprunger répond qu'en cas d'achat prochainement, les locations éventuelles seraient déduites du prix de vente. Celles-ci s'élèvent à Fr. 5'600.00 par mois. Ce n'est pas une bonne solution car avec une location de 6 mois par année, il aura déjà coûté plus de Fr. 33'000.00 et il ne nous appartiendrait toujours pas. Au bout de 4 ans, nous aurions déjà payé plus que le prix qui est demandé alors qu'un tel véhicule a une durée de vie entre 12 et 15 ans en général avec un bon entretien.

A ce titre, le Maire relève l'excellent travail effectué par l'employé communal, M. Dubois, qui s'occupe du matériel de la voirie avec un très grand soin.

CAJ souhaiterait que la commune se décide à payer une location pour cette année, ce qui laisserait un peu plus de temps au Conseil communal et à l'assemblée pour se décider.

Il est répondu qu'il appartient à l'assemblée de ce soir de se prononcer par oui ou par non sur la demande d'emprunt qui lui est soumise. En cas de vote négatif, le Conseil communal devrait trouver d'autres alternatives.

JCV signale qu'il s'est renseigné auprès de son frère qui est employé communal au Noirmont. Selon son avis, un tel véhicule est nécessaire et il est très difficile d'obtenir un meilleur prix, les entreprises fournissant ce genre de véhicules étant très proches car elles ont un certain monopole.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A la majorité des personnes présentes et 5 avis contraire, l'assemblée accepte de voter un emprunt ferme de Fr. 125'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule de voirie et décide de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires.

### 3. Divers et imprévu

- a) JMM s'inquiète du fonctionnement des cloches de l'église et demande quand elles seront réparées.

Le Secrétaire explique qu'une panne est survenue le 19.12.2018. Au départ, c'est la Paroisse qui s'est occupée de ce dossier. Par la suite, elle s'est rendue compte que le problème relevait de l'horloge. Elle a donc demandé une offre pour le changement du mécanisme qui lui est parvenue début janvier 2019. La Paroisse a alors constaté que le problème ne la concernait pas puisque l'horloge appartient aux communes de Montfaucon et des Enfers. Elle a donc transmis le devis de réparation à la commune de Montfaucon à mi-janvier. Après s'être positionné sur cet objet, le Conseil communal a écrit à la commune des Enfers le 31.01.2019 pour lui demander une participation financière. A ce jour, nous n'avons encore pas reçu la prise de position de cette commune.

Le Maire complète en indiquant qu'il espère recevoir la réponse des Enfers ces prochains jours afin de solutionner ce problème pour la fin février 2019.

- b) JCG demande pourquoi le secteur de La Vacherie est déneigé seulement vers 07h00-07h15. Il estime que c'est trop tard. De plus, il considère que le chasse-neige devrait passer plus souvent.

M. Loïc Sprunger répond qu'il ne peut pas apporter de réponse car il ne connaît pas le programme de l'entreprise qui s'occupe du déneigement. Il indique qu'il prendra contact pour obtenir des renseignements complémentaires.

- c) JR s'inquiète du salage des chemins de la commune, plus particulièrement celui de La Vacherie. Il précise qu'il est déjà intervenu auprès de la commune à plusieurs reprises.

M. Marc-André Dubois, employé communal, indique que le salage est réalisé sur tous les chemins nécessitant un entretien à chaque fois qu'il passe avec le véhicule communal.

Le Maire précise qu'il est difficile d'agir selon la volonté des citoyens. Il indique que la commune a des moyens limités au niveau du personnel communal et elle fait au mieux pour satisfaire tout le monde.

d) JCG demande encore à qui incombe l'entretien des arbres le long de la route du Prépétitjean. Il relève que certains chauffeurs de camion n'ont pas voulu livrer du matériel chez lui car certaines branches de ces arbres sont trop basses.

Il est répondu qu'en général, c'est le Service des Infrastructures du Canton qui s'occupe de l'entretien de ce tronçon. Il invite M. Grossenbacher, voire tout autre citoyen, à contacter l'administration communale lorsqu'un problème apparaît. La commune fera ensuite en sorte de trouver une solution.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée chez eux.

Il lève l'assemblée. Il est 20.40 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Giovanni Todeschini

M. Eric Schaffner